

DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an Deux Mille DIX-HUIT le 27 SEPTEMBRE, le Conseil

Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en

session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René

Nombre de membres en exercice: **38** Nombre de membres présents : **29**

Nombre de votants: 34

Date de convocation: 19/09/2018

OBJET: BUDGET PRINCIPAL VIREMENT DE CREDITS
RECETTES FONCTIONNEMENT

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations:

OLIVE, Président.

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ T.VOISIN (Thuir) à N.MON G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques) CRUCQ Nadine (Fourques) P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

BUDGET PRINCIPAL: VIREMENT DE CREDITS RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT le vote du budget principal 2018 en date du 30 Mars 2018,

Le Président RAPPELLE que le produit attendu de la TEOM voté lors de l'adoption du budget 2018 était porté à 2 665 000€.

Il est demandé par les services fiscaux de modifier cette prévision, la notification définitive étant portée à 2 735 711€ et donc de porter une recette complémentaire de 70 711€ au compte 7331.

De même le montant global de Taxe d'Habitation doit apparaître sur le seul article 73111, et non tel que réparti lors du vote du budget entre le 73111 et les articles de compensation.

Pour ce faire, il est proposé les virements de crédit suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre à réduire Chap.70 :Produits des services & 74 :Dotation		Chapitre à augmenter Chap.73 : Impôts et taxes	
Virement	70-7066	- 20 000,00 €	73-7331	+ 70 711,00 €
	70-7067	- 15 000,00 €		
	74-7478	- 35 711,00 €		
	74-74835	- 789 030,00 €	73-73111	+ 789 030,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT INCHANGE : 12 305 162,00€

Le Président **DEMANDE** au Conseil de valider les décisions modificatives présentées pour l'équilibre des opérations comptables des recettes de la section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire

Ouï l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE les virements de crédits ainsi définis ci-dessus.

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires.

<u>DIT</u> que copie de la présente sera transmise au Trésorier Principal dès qu'elle sera rendue exécutoire.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-90-18VCBGalRF-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018